EXEMPLES D'EXPERIENCES

Installation d'un paysan boulanger par la commune de Lacapelle-Cabanac (46)

La démarche : Rachat d'une maison par la commune pour la transformer en fournil et magasin.

Les résultats : Installation d'un nouveau paysan, vente en direct de pain.

Création d'un pôle maraîchage à partir d'une ferme à céder sur la commune de Bourgoin-Jallieu (38)

La démarche : Acquisition de la ferme à la fois par la Foncière Terre de liens (terres et bâtiments) et par la commune (maison d'habitation).

Les résultats : Installation de deux maraichers, approvisionnement en légumes biologiques de la cuisine centrale.

La reconquête des friches par la commune de Drevant (18)

La démarche : Diagnostic foncier de la SAFER, signature d'une convention entre la commune et la SAFER.

Les résultats : 9 ha de terre acquis par la commune.

Le droit à la formation des élu-e-s

La fonction d'élu-e est exigeante et nécessite des compétences spécifiques, c'est pourquoi deux dispostifs sont ouverts à tous les élu-e-s de toutes les instances :

I/ Le droit « traditionnel » à la formation des élu-e-s locaux, inscrit dans le Code Général des Collectivités Territoriales depuis 1992, droit directement financé par les collectivités.

2/ Le Droit Individuel à la Formation (DIF élu-e-s), créé en 2015. Il est financé par le prélèvement de 1 % sur les indemnités perçues par les élu-e-s et géré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Chaque élu-e (indemnisé-e ou non) acquiert 20 heures de DIF. Les nouveaux élu-e-s en mars 2020 y ont droit. La demande de financement doit être envoyée au minimum 65 jours avant la date de la formation, c'est à dire avant le dimanche 22 novembre 2020. Le formulaire joint doit être rempli, accompagné d'une photocopie de la carte d'identité et le tout adressé à : contact@formationcitoyennete.org qui complétera le dossier qui sera transmis à la CDC pour validation. Un double de ce dossier sera transmis à l'élu-e.

En cas d'accord, les frais de séjour et de déplacement avancés par l'élu-e seront remboursés, sur justificatif, après transmission du formulaire de remboursement.

L'agrément de Formation & Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

TARIF POUR LES FORMATIONS

(pour les élu-e-s utilisant le DIFE)

1000 euros / personne

Temps effectif formation: 12 heures*

La formation proposée sur deux jours s'adresse à tous les élus locaux :

- dans leur premier mandat ou non;
- ruraux ou urbains ;
- pour des actions de formation réunissant des élus de différentes collectivités.

* (2 jours - repas compris)



Organisme de formation créé en 1997 par l'association REAL Siège administratif : 21ter rue Voltaire 75011 Paris

Siège social : 26 Rue Raspail 94110 Arcueil

n° SIRET 420 605 628 000 23 Code APE 8559A

Courriel: contact@formationcitoyennete.org

Contact : André Deluchat : 06 44 80 41 73

andre.deluchat@wanadoo.fr



Place de la Halle 46320 ASSIER

Contact: 05 65 34 08 37 ou

06 52 70 08 31

Courriel: a dear lot @ or ange. fr

vous proposent deux journées de formation et de réflexion sur le thème :

Soutenir et faciliter les activités agricoles sur son territoire

Le mercredi 27 janvier 2021 de 9h30 à 17h30 et le jeudi 28 janvier 2021 de 9h30 à 17h30

Salle de réunion du pôle administratif de Cauvaldor Le Bourg 46110 VAYRAC

Soutenir et faciliter les activités agricoles sur son territoire

Mercredi 27 janvier 2021

9h30	Café d'accueil : présentation de la journée et des intervenant.es.
I0h00 à I2h30	Table ronde: Comprendre la gestion du foncier agricole. avec la SAFER, Fabrice RUFFIER, animateur de Terre de Liens, Yves Bruel, animateur de l'ADEAR et un.e responsable du service urbanisme de Cauvaldor. Présentation d'une expérience originale d'Installation-Transmission.
12h30	Déjeuner
14h30 à 15h30	Table ronde : Comprendre les enjeux et les difficultés de l'installation agricole. Un acteur /une actrice de l'installation et de la transmission agricole, un.e jeune installé.e sur le Lot, un élu local.
15h45	Débat : « Quel rôle pour les élus en parallèle de ces parcours ? », animé par l'ADEAR du Lot.
17h30	Fin de la première journée de formation.

Jeudi 28 janvier 2021

9h30	Café d'accueil : présentation de la journée et des intervenant.es.
10h15 à 11h15	Table ronde: Comprendre les enjeux et les difficultés de la Transmission Agricole. avec un.e conseiller.e MSA, un acteur / une actrice de l'installation et de la transmission agricole et un accompagnateur ADEAR du Lot.
IIh30	Débat : « Quel rôle pour les élus pour favoriser la transmission ? », animé par l'ADEAR du Lot.
12h30	Déjeuner
14h00	Ateliers: Les solutions existantes et expérimentées pour favoriser l'installation et la transmission agricole.
15h15	Débat : « Quel positionnement des élus : élus facilitateurs, élus mobilisateurs ? », animé par l'ADEAR du Lot.
15h15 16h30	des élus : élus facilitateurs, élus mobilisateurs ? », animé par

DOSSIER DIF A REMPLIR

A ENVOYER: AVANT LE 22 NOVEMBRE

Formation et Citoyenneté

contact@formationcitoyennete.org

